

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**PROCÈS-VERBAL** de la deux cent soixante-treizième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 22 mars 2004 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 17 mai 2004.

Procès-verbal de la deux cent soixante-treizième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 22 mars 2004 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BROCHU, Denis Professeur - Département des sciences administratives	X	
CHARRON, Pierre Professeur - Département des sciences comptables	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	(conf. tél.)
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique		X
GIROUX, Jean-Pierre Représentant des diplômés		X
LABINE, Serge Membre socio-économique	X	
LATULIPPE, Mélanie Étudiante - Baccalauréat en Sciences infirmières	X	
OUÉDRAOGO, Ismaël Étudiant - Baccalauréat en génie informatique	X	
OUELLETTE, Ginette Représentante des collègues		X
PARENT, Michel Membre socio-économique	X	
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives		X
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
WHYTE, Francis R. Recteur	X	

**INVITÉS** :

BOUDREAU, Claude X  
Directeur- Communications et recrutement

COURCHESNE, Madeleine X (point 10)  
Adjointe à la vice-rectrice  
à l'administration et aux ressources

DORVAL, Pierre Directeur - Service de l'équipement	X (Points 6.3 et 6.4)
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X
PELLETIER, André-Jean Directeur - Gestion académique	X (point 11)
TURCOTTE, Roger Directeur - Service des finances	X (point 10)
WAGNER, Robert Directeur - Service aux personnels	X (point 11)

**OBSERVATEUR RÉGULIER :**

BEAUDOIN, Michèle Adjointe à la gestion modulaire Décanat des études - Syndicat du groupe professionnel	X
--	---

**SECRÉTAIRE :**

BONDU, Micheline Secrétaire général	X
--	---

Le président du Conseil d'administration, monsieur Serge Labine, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 30.

---

### **1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de monsieur Denis Brochu, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Procès-verbaux des deux cent soixante et onzième réunion ordinaire et deux cent soixante-douzième réunion spéciale :

2.1 Adoption

2.2 Affaires en découlant

3.- Entérinement des décisions des deux cent quarante-septième et deux cent quarante-huitième réunions du Comité exécutif

4.- Dossiers prioritaires et mandats en cours :

4.1 Commission parlementaire du 16 mars 2004

4.2 Comité de sélection en vue de la désignation d'une personne pour assumer le rectorat de l'Université du Québec en Outaouais

5.- Affaires académiques :

5.1 Émission d'attestation d'études - programmes courts de deuxième cycle

6.- Affaires administratives et financières :

6.1 Nomination des membres du Comité de vérification pour les exercices financiers 2003-2004 et 2004-2005

6.2 Nomination d'un membre au Comité d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais

6.3 Approbation du bail de location du 400 boulevard Alexandre-Taché entre l'Université du Québec en Outaouais et Les Placements Henri Laflamme ltée

6.4 Agrandissement du stationnement aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault

7.- Nomination :

7.1 Nomination d'un (1) étudiant à la Commission des études

## 8.- Période d'information et questions :

8.1 Calendrier des réunions des organismes statutaires  
2004-2005

8.2 Nomination à la Conférence régionale des élus

## 9.- Dépôt de documents :

9.1 Mémoire de la Fédération nationale des  
enseignantes et enseignants du Québec (CSN) sur la  
qualité, l'accessibilité et le financement des  
universités9.2 Mémoire de l'Université Laval en Commission  
parlementaire10.- Contexte de préparation des budgets 2004-2005, cadres  
et priorités budgétaires pour les fonds de fonction-  
nement et d'investissement de l'Université du Québec en  
Outaouais

11.- Relations de travail

12.- Prochaine assemblée

13.- Levée de l'assemblée

**2.- Procès-verbaux des deux cent soixante et onzième réunion  
ordinaire et deux cent soixante-douzième réunion spéciale****2.1 Adoption**

Sur proposition de monsieur Michel Parent, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent soixante et onzième réunion ordinaire sous réserve des corrections apportées en séance.

Sur proposition de monsieur Pierre Charron, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent soixante-douzième réunion spéciale sous réserve des corrections apportées en séance.

**2.2 Affaires en découlant**

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Conseil d'administration qu'en ce qui a trait aux procès-verbaux des deux cent soixante et onzième réunion ordinaire

et deux cent soixante-douzième réunion spéciale, les suites régulières ont été données.

### **3.- Entérinement des décisions des deux cent quarante-septième et deux cent quarante-huitième réunions du Comité exécutif**

Sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent quarante-septième réunion du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

Sur proposition de monsieur Michel Parent, appuyée par monsieur Francis R. Whyte, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent quarante-huitième réunion du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

### **4.- Dossiers prioritaires et mandats en cours :**

#### **4.1 Commission parlementaire du 16 mars 2004**

Le recteur s'est présenté seul à la Commission parlementaire sur le financement des universités. Ce dernier a réitéré le discours habituel qu'il tient annuellement devant la Commission parlementaire de l'éducation :

- Sous-financement historique de l'UQO ;
- Ses spécificités et ses défis ;
  - . Université située en région frontalière (frais de scolarité majorés)
  - . Population anglophone
  - . Régions rurales éloignées
  - . Augmentation de clientèle
  - . Exode ontarien
  - . Développement de sa programmation non complété
  - . Etc.

Le recteur mentionne qu'il a eu l'occasion de dîner avec les députés Lafrenière, McMillan et L'Écuyer après sa présentation et qu'il a fait aujourd'hui même un exposé plus complet sur le financement de l'Université au député McMillan à son bureau de Buckingham.

Il semble que le gouvernement ne redressera pas le financement de base de l'Université, mais qu'il est prêt à aider l'UQO sans pour autant créer de précédent face aux autres universités de la province. Le niveau politique est prêt à supporter l'UQO dans son lobby auprès du Ministre de l'éducation, car il semble y avoir une volonté d'investir dans le développement de la programmation de l'UQO qui soit en lien avec le développement de l'Outaouais.

#### **4.2 Comité de sélection en vue de la désignation d'une personne pour assumer le rectorat de l'Université du Québec en Outaouais**

Le Président du Conseil d'administration informe les membres que l'Assemblée des gouverneurs du 10 mai dernier a complété le Comité de sélection pour le poste de recteur (rectrice) de l'UQO. Monsieur Roch Denis, recteur de l'UQAM, et madame Rollande Barabé Cloutier, membre socio-économique à l'Assemblée des gouverneurs s'ajoutent au professeur Pierre Charron et à lui-même. La première rencontre du Comité est prévue pour le 24 mars prochain.

### **5.- Affaires académiques :**

#### **5.1 Émission d'attestation d'études - programmes courts de deuxième cycle**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que conformément à la politique concernant le Cadre institutionnel des programmes courts, la Commission des études a recommandé au Conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 273-CA-3955 concernant l'émission d'attestation d'études - programmes courts de deuxième cycle, laquelle est jointe en appendice.

### **6.- Affaires administratives et financières :**

#### **6.1 Nomination des membres du Comité de vérification pour les exercices financiers 2003-2004 et 2004-2005**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres du Conseil d'administration que, comme il est prévu à l'article 4.8.1 du Règlement de régie interne, le Conseil d'administration doit procéder annuellement à la nomination des membres du Comité de vérification.

Comme il y a de nouveaux membres socio-économiques qui siègent au Conseil d'administration, il y a donc lieu de remplacer monsieur Pierre-Jacques Ippersiel et mesdames Jocelyne Gadbois, Huguette Cousineau et Jacqueline Grégoire



pour la fin du mandat 2003-2004 (année financière se terminant au 31 mai 2004).

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources recommande les trois membres socio-économiques suivants, soit monsieur Serge Labine, madame Pierrette Dupont-Rousse et monsieur Michel Parent qui agira à titre de président du Comité de vérification.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par monsieur Pierre Charrons membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 273-CA-3956 concernant la nomination des membres du Comité de vérification, laquelle est jointe en appendice.

## **6.2 Nomination d'un membre au Comité d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais**

Le secrétaire général informe les membres du Conseil d'administration que le Code d'éthique et de déontologie a pour objet d'établir des règles de conduite applicables aux membres du Conseil d'administration de l'UQO en vue de maintenir et de promouvoir l'intégrité, l'objectivité et la transparence de leurs fonctions à titre d'administrateur, de façon à préserver leur capacité d'agir au mieux des intérêts et de la mission de l'UQO et à inspirer la plus entière confiance auprès du public.

Le Comité d'éthique relève du Conseil d'administration. Il est formé de deux (2) membres du CA et d'un membre externe qui agit à titre de Président. La durée d'un mandat est de trois ans.

Le Conseil d'administration doit pourvoir au remplacement du Président sortant, monsieur Pierre-Jacques Ippersiel.

Le recteur recommande que le nouveau Président, monsieur Serge Labine, remplace le Président sortant à ce titre.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Brochu, appuyée par monsieur Francis R. Whyte, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 273-CA-3957 concernant la nomination d'un membre du Comité d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

## **6.3 Approbation du bail de location du 400 boulevard Alexandre-Taché entre l'Université du Québec en Outaouais et Les Placements Henri Laflamme ltée**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que depuis les quatre dernières années, l'Université du Québec en Outaouais connaît une croissance continue de ses effectifs. Les espaces bureau, les laboratoires d'enseignement et les salles de cours ne rencontrent plus la demande. Le ministère de l'éducation du Québec reconnaît un déficit d'espace supérieur de l'ordre de 15 % des espaces normés. Lors d'une rencontre, la direction des ressources matérielles du MEQ nous a laissé savoir qu'elle présenterait une demande d'agrandissement au plan quinquennal d'investissement 2004-2009. Ce plan devrait être déposé à l'automne 2004.

En juillet 2003, l'UQO transmettait au MEQ cinq scénarios d'agrandissement allant d'un agrandissement de 800 mètres<sup>2</sup> net d'un coût de construction de 2,9 millions \$ jusqu'à un agrandissement de 6 300 mètres<sup>2</sup> au coût de 21,3 millions \$. Quoi qu'il advienne, l'UQO devra attendre au moins trois ans avant de pouvoir utiliser une nouvelle construction.

À l'automne 2003, des espaces ont été aménagés pour accueillir la direction du Centre de recherche en technologies langagières et en juillet 2004, trente personnes viendront s'ajouter à ce noyau de démarrage. En attendant la construction d'un pavillon distinct pour ce centre de recherche, l'Université a dû chercher à l'extérieur des espaces additionnels.

Lors d'une recherche d'espaces en location, le Service de l'équipement a identifié un espace d'environ 587,7 mètres<sup>2</sup> sis au 400 boulevard Alexandre-Taché, à cinq minutes de marche du pavillon actuel. Cet espace sera aménagé pour accueillir les vingt employés du Service de l'informatique et de l'audiovisuel et libérer de l'espace au Pavillon Lucien-Brault.

Les coûts d'aménagement sont de l'ordre de 150 000 \$ payés à même l'enveloppe annuelle.

Il est donc proposé de signer un bail de cinq (5) ans avec les entreprises Henri Laflamme Inc. pour la location d'un espace de 587,7 mètres<sup>2</sup> pour un loyer de base annuel de 79 080 \$ soit 395 400 \$ plus les taxes pour 5 ans.

Cette location sera payée à même les revenus de loyer payé par le Centre de recherche en technologies langagières à l'UQO soit des revenus de l'ordre de 124 075 \$ par année.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 273-CA-3958 concernant l'approbation du bail de location du 400 boulevard Alexandre-Taché entre l'Université du Québec en Outaouais et Les Placements Henri Laflamme ltée, laquelle est jointe en appendice.

#### **6.4 Agrandissement du stationnement aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault**

Alexandre-Taché

Au printemps 2003, le Comité de stationnement a entrepris des travaux portant sur l'amélioration des stationnements tant en nombre qu'en qualité. Ces travaux doivent déboucher sur un plan général d'utilisation de nos espaces de stationnement afin de palier à la pénurie d'espaces de stationnement aux deux pavillons et ainsi satisfaire les besoins à long terme des usagers. Le Comité a confié à la firme Société de planification et d'études de l'environnement (SPEE) le mandat de d'examiner les différentes solutions possibles pour remédier à cette pénurie. La Société de planification et d'études de l'environnement a remis son rapport en juin 2003.

Pour ce qui est du pavillon Alexandre-Taché, la firme Société de planification et d'études de l'environnement recommandait la location du terrain en dessous des lignes électriques. Hydro-Québec a accepté de louer le terrain au coût de 8 000 \$ avant taxes par année. Des travaux rudimentaires nous ont permis d'utiliser une partie de ce terrain en 2003-2004 particulièrement durant la construction des nouvelles résidences.

Le Service de l'équipement, après avoir obtenu l'autorisation du Comité de stationnement, a demandé à des firmes spécialisées de préparer un plan et devis pour aménager un stationnement en dessous des lignes électriques. Deux cent vingt-neuf (229) nouvelles cases de stationnement seront ajoutées aux cinq cents soixante-dix (570) déjà existantes.

Une partie du terrain le long de la rue Belleau est zonée résidentielle. Notre demande de changement de zonage poursuit son cours normalement et nous devrions obtenir les autorisations vers la fin mai. Si, ce qui est peu probable, le changement n'était pas accepté, ceci réduirait le nombre de places de stationnement de 54 cases.

L'estimé préliminaire des coûts pour l'aménagement du stationnement est 444 310 \$ soit un coût de 1 690 \$ par case avant pavage, bordures de béton, marquage et enseignes. Ces travaux ne pourront être faits que lorsque le terrain sera suffisamment stable.

Le Comité de stationnement, lors de sa réunion du 26 février dernier, a résolu unanimement de recommander au Conseil d'administration d'autoriser les travaux d'agrandissement au pavillon Alexandre-Taché.

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par monsieur Denis Brochu, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 273-CA-3959 concernant le projet d'agrandissement du stationnement du Pavillon Alexandre-Taché, laquelle est jointe en appendice.

Lucien-Brault

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que suite à plusieurs années de croissance de clientèles étudiantes ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'employés travaillant au pavillon Lucien-Brault, les usagers du stationnement éprouvent de plus en plus de difficulté à se stationner. Depuis deux ans, la vente de permis de trimestre a été limitée afin de ne pas dépasser la capacité de ce stationnement.

Au printemps 2003, le Comité de stationnement a entrepris des travaux portant sur l'amélioration des stationnements tant en nombre qu'en qualité. Ces travaux doivent déboucher sur un plan général d'utilisation de nos espaces de stationnement afin de palier à la pénurie d'espaces de stationnement aux deux pavillons et ainsi satisfaire les besoins à long terme des usagers. Le Comité a confié à la firme Société de planification et d'études de l'environnement (SPEE) le mandat d'examiner les différentes solutions possibles pour remédier à cette pénurie. La Société de planification et d'études de l'environnement a remis son rapport en juin 2003.

Pour ce qui est du pavillon Lucien-Brault, la firme Société de planification et d'études de l'environnement recommandait l'agrandissement du stationnement actuel en utilisant le terrain à l'arrière du pavillon le long de la promenade du Lac des fées. Le schéma d'aménagement présente également un plan de reboisement.

Le Service de l'équipement, après avoir obtenu l'autorisation du Comité de stationnement, a demandé à des firmes spécialisées de préparer un plan et devis. Quarante-cinq (45) nouvelles cases de stationnement seront ajoutées aux trois cent quatre-vingt quatorze (394) déjà existantes. De plus, le Service a fait une demande de permis à la ville de Gatineau pour procéder aux travaux d'agrandissement. Le permis a été émis le 22 octobre 2003 après que le secrétaire général de l'Université se soit assuré que la parcelle de terrain que nous prévoyons utiliser pour agrandir notre terrain de stationnement est dûment enregistrée au nom de l'Université.

La Commission de la capitale nationale (CCN) nous a autorisé à déverser les eaux de ruissellement dans le fossé de la promenade du Lac des Fées. Dans cette autorisation fédérale, la Commission de la capitale nationale nous confirme qu'aucune condition relative à l'environnement ne s'applique.

L'estimé préliminaire des coûts pour l'aménagement du stationnement, avant item hors contrat mais incluant les taxes, est 246 300 \$ avant pavage, bordures de béton, marquage et enseignes. Ces travaux ne pourront être faits que lorsque le terrain sera suffisamment stable. Le coût par case est de 2 520 \$ avant taxes.

Le Comité de stationnement, lors de sa réunion du 26 février dernier, a résolu unanimement de recommander au Conseil d'administration d'autoriser les travaux d'agrandissement au pavillon Lucien-Brault.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources mentionne que le stationnement est considéré, pour les fins budgétaires, comme une administration autonome qui s'auto-finance. Le solde pour le Stationnement au 31 mai 2003 était de 489 708 \$ avant engagement pour amortissement pour travaux antérieurs de 274 463 \$ (troisième année sur cinq ans d'amortissement à 91 488\$ par an). Ce qui laisse un solde non engagé de 215 245 \$. Les travaux proposés pour l'agrandissement du stationnement au pavillon Lucien-Brault se financent en partie à même le surplus accumulé au Stationnement et par l'augmentation de revenus générée par l'augmentation du nombre de places. Toutefois, comme des travaux importants sont aussi prévus au pavillon Alexandre-Taché, une nouvelle grille de tarifs sera soumise au Comité exécutif, pour entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2004.

Cette dernière ajoute que l'Université prévoit tenir une soirée d'information d'ici deux semaines à l'intention des résidents du voisinage du pavillon Lucien Brault. Cette séance aura pour but de présenter les travaux projetés ainsi que le calendrier d'exécution pour l'agrandissement du stationnement sur les terrains appartenant à l'UQO.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Pierre Charron, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 273-CA-3960 concernant le projet d'agrandissement du stationnement du Pavillon Lucien-Brault, laquelle est jointe en appendice.

## **7.- Nominations :**

### **7.1 Nomination d'un (1) étudiant à la Commission des études**

Le secrétaire général informe les membres du Conseil d'administration que faisant suite à la démission de l'étudiante Anaïs Buro en date du 17 février 2004 qui siégeait à la Commission des études, le Conseil d'administration doit prendre acte de la nomination faite par l'Association générale des étudiants de l'UQO.

Il s'agit d'Alexandre Tremblay, étudiant au Baccalauréat en orthopédagogie.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Parent, appuyée par monsieur Francis R. Whyte, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 273-CA-3961 concernant la nomination d'un (1) étudiant à la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

## 8.- Période d'information et questions :

### 8.1 Calendrier des réunions des organismes statutaires 2004-2005

Le secrétaire général dépose un projet de calendrier des réunions du Conseil d'administration pour l'année 2004-2005. Les membres du Conseil d'administration se disent en accord avec le changement proposé, soit de tenir les réunions du Conseil les lundi à 16 h 30 au lieu des mardis. Le calendrier sera imprimé sous sa forme finale et sera déposé au Conseil d'administration de juin.

### 8.2 Nomination à la Conférence régionale des élus

Le recteur informe les membres du Conseil d'administration que la candidature de monsieur Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, a été retenue pour représenter le secteur « *Éducation* » à la nouvelle Conférence régionale des élus (CRE).

## 9.- Dépôt de documents :

Les documents suivants sont déposés :

9.1 Mémoire de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (CSN) sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités

9.2 Mémoire de l'Université Laval en Commission parlementaire

## 10.- Contexte de préparation des budgets 2004-2005, cadres et priorités budgétaires pour les fonds de fonctionnement et d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres du Conseil d'administration que, même si d'année en année, le niveau d'incertitude quant aux règles budgétaires à tendance à croître, les opérations de préparation des budgets, tant au fonds de fonctionnement qu'à celui d'investissement doivent commencer en mars.

Le document déposé au Conseil d'administration présente le contexte dans lequel s'engage ce processus et propose des cadres et des priorités budgétaires pour orienter les travaux.

Aux deux fonds, on peut anticiper que la situation demeurera difficile et préoccupante en 2004-2005.

Les deux grands chantiers provinciaux en cours soit la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des université et les travaux du Comité conjoint sur le financement de la fonction enseignement, nous permettent toutefois d'espérer que les années suivantes verront le financement de base de l'Université s'améliorer.

En attendant, les gestionnaires seront invités à poursuivre une gestion serrée des ressources existantes, à ajuster leur organisation au mieux pour répondre aux besoins qui évoluent.

Cet exercice devra être entrepris avec l'objectif général de limiter le déficit annuel à un niveau comparable à celui qui était anticipé pour 2003-2004. L'approbation des budgets 2004-2005 est prévue pour le Conseil d'administration du 15 juin 2004.

#### BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Pour faire des estimations très approximatives des produits et des charges prévisibles pour l'an prochain, nous sommes contraints à considérer certaines décisions et à faire un certain nombre d'hypothèses, qu'il faudra valider ou réviser au fur et à mesure que de nouvelles informations nous parviendront :

- utilisation des règles budgétaires actuelles ;
- ajustements 2003-2004 pour effectifs étudiants réels ;
- subventions fédérale et provinciale pour frais indirects de recherche ;
- non-indexation des produits et des charges;
- gel des droits de scolarité, maintien des autres frais payables par les étudiants ;
- postes de professeur :
  - . 161 en 2003-2004,
  - . 175 en 2004-2005 (résolution 269-CA-3924) ;
- augmentation de 3 % des effectifs étudiants en 2004-2005 ;
- aucune augmentation du nombre d'activités en relation avec la croissance des effectifs étudiants malgré l'augmentation de 3 % prévue ;
- évaluation des avantages sociaux ;
- aucun financement pour les équipes sportives interuniversitaires ;
- aucun autre ajout, à ce stade de la prévision.

Les supérieurs hiérarchiques, en concertation avec leurs responsables d'unités, seront invités à analyser les principales problématiques de leur secteur et pourront proposer les réallocations qui permettraient d'ajuster les ressources aux besoins changeants. Le Service aux personnels est à leur disposition pour les conseiller et les accompagner dans cette réflexion, si ces réallocations concernent les ressources humaines.

L'Université devra d'abord faire face aux obligations :

- indexation ;

- coût de système ;
- enveloppes conventionnées ;
- contrats signés, assurances, frais financiers ;
- etc.

D'autre part, l'Université a déjà décidé d'augmenter le nombre de postes de professeur, les a répartis et les a affichés.

Comme en 2003-2004, n'étant pas subventionnés, les coûts de l'accompagnement professionnel de la formation pratique en sciences infirmières continuent à peser lourdement sur le budget de l'Université. À noter qu'une problématique comparable existe en travail social même si elle n'est pas de la même ampleur.

Une aide ponctuelle non récurrente de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais de 200 000 \$ est venue aider et à moins de reconfigurer le programme ou les modalités d'encadrement des stages, le problème reste entier. De nouvelles démarches seront entreprises afin d'obtenir une reconduction de cette subvention.

Le développement des activités à Mont-Laurier, à Maniwaki et à Saint-Jérôme (UQO hors campus) exige une attention spéciale.

En bref, le cadre et les priorités budgétaires proposés au fonds de fonctionnement pour 2004-2005 peuvent se résumer comme suit :

#### *Cadre*

- un déficit annuel contrôlé inférieur à 1 M \$.

#### *Incontournables*

- obligations : coûts incompressibles tels que les frais financiers, les assurances, les contrats signés ;
- nouveaux professeurs ;
- budget chargés de cours;
- soutien aux activités UQO hors campus.

#### BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le ministère de l'Éducation a entrepris, comme pour le fonctionnement, une révision en profondeur du système normatif. Le Comité conjoint a remis son rapport et les recommandations ont été acceptées par les universités.

À l'heure actuelle, on ne dispose que des informations contenues au plan quinquennal 2003-2008. Le ministère de l'Éducation souhaite toutefois rattraper le retard et publier le plan 2004-2008 à l'automne 2004.

Au moment de lancer le processus budgétaire, on ne peut que faire l'hypothèse que l'enveloppe disponible pour 2004-2005 serait de un million de dollars.



Il s'agit d'une enveloppe très insuffisante puisque les besoins annuels sont plutôt de l'ordre de 2 millions.

Les budgets devront être alloués très parcimonieusement et les responsables d'unité sont invités à identifier le plus explicitement possible leurs priorités essentielles.

Pour 2004-2005, il est proposé de considérer trois catégories :

1. réserve pour urgence et imprévus ;
2. informatique, audiovisuel, télécommunications ;
3. réaménagement, rénovation et matériel, appareil et équipement général (MAE).

1. *Réserve pour urgence et imprévues*

Une réserve de 50 000 \$ s'avère un moyen nécessaire pour permettre à l'Université de faire face à certaines situations imprévues et pour lesquelles elle doit agir en urgence.

2. *Informatique, audiovisuel et télécommunications*

Les priorités proposées sont :

- équipements pour le personnel additionnel;
- mise à jour des postes de travail dans certains laboratoires ;
- renouvellement dans les salles multimédias ;
- acquisition et renouvellement de logiciels.

Les responsables de centres de coûts seront invités à identifier le plus explicitement possible, leurs priorités essentielles et de les transmettre à leur cadre supérieur. Après analyse des besoins exprimés et compte tenu des équipements déjà en place, le directeur du Service de l'informatique et de l'audiovisuel fera, comme les années passées, une recommandation au Comité de budget sur les priorités 2004-2005 en informatique, audiovisuel et télécommunications.

3. *Réaménagement, rénovation et MAE général*

L'Université s'est engagée dans une série de rénovations afin d'accueillir le Centre de recherches en technologies langagières (CRTL) au pavillon Lucien-Brault. Les coûts de réaménagement sont à la charge du Centre national de recherches du Canada (CNRC). Tous les autres travaux de réaménagement causés par l'installation du CRTL (BLUM, salles de classe, site Val-Tétreau au 400, boulevard Alexandre-Taché) doivent être financés à même notre enveloppe annuelle. Une partie a été payée à même l'enveloppe 2003-2004 et le solde sera pourvu par l'enveloppe 2004-2005.

Les priorités dans ces catégories sont :

- bureau et mobilier pour le personnel additionnel;
- entretien des édifices;
- espaces de recherche;
- matériel, appareil et équipement général (MAE).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Brochu, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 273-CA-3962 concernant le « Contexte de préparation des budgets 2004-2005, cadres et priorités budgétaires », laquelle est jointe en appendice.

*Monsieur Michel Parent quitte la réunion.*

#### **11.- Relations de travail**

En vertu de l'article 37.2 de la Loi sur l'Université du Québec, les employés membres du Conseil d'administration sont priés de quitter la réunion.

Les négociateurs, messieurs André-Jean Pelletier et Robert Wagner, se joignent à la réunion.

Après avoir été longuement informé sur le déroulement et l'impasse avec le Syndicat des chargées et chargés de cours, les membres du Conseil d'administration se disent ouverts à ce que les négociateurs patronaux ouvrent les discussions en lien avec une échelle salariale, ce qui est un revirement majeur de la part du Syndicat, lequel avait toujours maintenu son débat et ce, depuis le début des négociations, sur une rémunération à taux fixe.

Les membres du Conseil d'administration disent souhaiter que le Syndicat dépose ses échelles salariales afin que les négociations reprennent le plus tôt possible.

Trois journées de grève ont eu lieu à ce jour, soit le 23 février et les 16 et 17 mars. Un comité piloté par la vice-rectrice à l'administration et aux ressources suit de près l'évolution de la situation et tiendra la communauté universitaire informée des derniers développements dans ce dossier par le biais de la rubrique Info-grève sur le site Web de l'UQO.

#### **12.- Prochaine assemblée**

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le mardi 20 avril 2004 à 16 h 30.

#### **13.- Levée de l'assemblée**

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 45.

*Original signé par :*

---

Le président, Serge Labine  
Le secrétaire, Micheline Bondu